FAPEE
Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

DECLARATION LIMINAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE
26 juin 2026

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration

Les trois derniers mois ont été intenses au sein de notre fédération. Des questions viennent de toutes part, relative à ce qui s'annonce pour le second semestre 2026

La FAPEE représente les associations de parents d'élèves de l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger : celles des établissements en gestion directe, des établissements conventionnés et des établissements partenaires. Elle rassemble des associations non gestionnaires et des associations exerçant des responsabilités au sein des organismes gestionnaires. Toutes ont en commun :

- d'agir bénévolement,
- dans un cadre à but non lucratif,
- au seul service des élèves et des familles.

À ce titre, la FAPEE est attachée à la diversité et à la complémentarité des modèles qui font la richesse du réseau.

Je tiens par ailleurs à formuler publiquement mon admiration quant à l'engagement des parents d'élèves membres de la FAPEE ainsi que des bénévoles qui font vibrer notre association au quotidien. Car, au-delà de l'agitation provoquée par les décisions budgétaires prises lors du conseil d'administration du 18 décembre, et de l'attente grandissante de ces derniers mois autour des missions sur l'avenir de l'agence et du réseau, **la FAPEE ne s'est pas désengagée des thématiques nécessaires au fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger :**

- **Une contribution sans limite d'engagement aux travaux de l'OBEP et sur l'école inclusive en général, avec un apport d'expert reconnu et une portée des actions d'une véritable utilité publique**
- **Une présence continue dans les échanges sur l'aide à la scolarité. Avec en point d'orgue un rapport de recommandations pratiques et immédiatement activables d'une très grande qualité.**
- **Une contrepartie permanente aux réflexions menées sur la gouvernance des établissements en gestion parentale. Que ce soit dans des participations croisées aux séminaires organisés par l'Agence ou lors du colloque des organismes gestionnaires à l'initiative de la FAPEE.**

Présente sur les sujets du quotidien que je viens de citer, tout comme ceux stimulés par l'actualité qui entoure notre Réseau (auditions, consultations, tables rondes), je constate avec fierté, le doublement des heures de bénévolat déclarées par notre fédération. Je dois cependant confesser une pointe d'appréhension tant je sens que l'engagement que j'observe est intimement lié, partout dans le monde, à la confiance des familles en l'avenir de leurs écoles.

Et je pense en cela évidemment à tous les parents attachés au réseau d'enseignement français à l'étranger :

Ceux fréquentant les EGD

À l'origine considérés comme figure de proue ou encore colonne vertébrale du réseau, désignés par certains comme les grands assistés de l'enseignement français à l'étranger. Ces établissement paient aujourd'hui un prix fort : leurs fonds de réserve, seule possibilité de maintenir l'immobilier à un niveau d'accueil décent, sont depuis des décennies régulièrement ponctionnés sans règle claire ni préavis. Les tiroirs des directions successives de l'Agence regorgent certainement de courriers d'APE demandant en vain où est passée leur trésorerie, péniblement accumulée en vue de travaux nécessaires, l'absence de comptabilité analytique ne permettant pas d'en faire une lecture compréhensible et transparente. Une ponction également opérée sur la confiance des familles quant à la gestion des EGD.

Même si aujourd'hui les EGD demeurent les plus « aidés » du réseau, leurs locaux sont souvent délabrés, voire à la limite du praticable. Les familles, considérées comme des usagers, peinent à obtenir un réel dialogue – sauf quand il s'agit de leur demander de lever des fonds, ou de fournir des services que les établissements ne sont pas en mesure de proposer.

Aujourd'hui, le constat est sans appel : malgré une aide supérieure aux autres établissements, malgré des frais de scolarité ne permettant plus aux classes moyennes de scolariser leurs enfants, malgré des augmentations constantes dès avant l'arrivée de la contribution pensions civiles : le service proposé peine à être à la hauteur de certains établissements publics en France. Et pose légitimement la question du sens de la gestion de ces EGD.

Notre coordonnateur FAPEE au Maroc, l'a exprimé avant-hier en des termes très clairs et très directs auprès du Directeur Général de l'agence : les parents des EGD attendent légitimement un renouveau dans la gestion de leurs établissements. Ils ont suffisamment contribué, aussi bien financièrement que dans l'offre de services, pour faire la preuve qu'ils peuvent et doivent être considérés comme des partenaires de gestion à part entière.

Les parents gestionnaires et bénévoles

Chaque jour passé à la présidence de la FAPEE me faire réaliser davantage le rôle essentiel des organismes gestionnaires. Ils assument la responsabilité du pilotage

stratégique, de la gestion opérationnelle et financière des établissements et gardent en tête de manière permanente leur responsabilité juridique, vis-à-vis du droit local notamment. Ils répondent de leurs décisions devant les familles qui leur ont confié un mandat. Cette légitimité doit être mieux reconnue et pleinement respectée.

Au cours des derniers mois avec comme ralliement clef un colloque tenu en mars à Paris, les parents gestionnaires ont formulés un grand nombre d'idées et de recommandations pour notre avenir. J'y ai constaté un esprit réseau d'une inspiration naturelle ainsi qu'une grande solidarité dans les préoccupations. Le tout accompagné d'une unanimité formelle et catégorique contre les mesures décidées par ce conseil le 18 décembre dernier.

La position de la FAPEE sur les mesures d'urgence

La FAPEE a voté contre les délibérations du 18 décembre 2025 et a exercé les voies de contestation à sa disposition. Cette position ne relève nullement d'une logique d'opposition de principe. Depuis plus de dix ans, la FAPEE appelle à une réflexion de fond sur le modèle économique, la gouvernance et les équilibres du réseau. Nous considérons qu'il n'est ni souhaitable, ni efficace, de dissocier les mesures budgétaires des réformes structurelles nécessaires.

Dans le prolongement de cette analyse, la FAPEE a demandé à Madame la Ministre Eléonore Caroit un moratoire sur les mesures adoptées le 18 décembre. Fidèle à sa tradition, notre fédération privilégie des solutions constructives, équilibrées et immédiatement applicables.

Constance de la FAPEE dans l'action

La FAPEE continuera à exercer pleinement son rôle de représentation des familles et, lorsque cela sera nécessaire, son devoir d'alerte.

Parce qu'un réseau aussi singulier que le nôtre ne peut prospérer durablement que dans la confiance, le respect mutuel et la reconnaissance du rôle de chacun, nous appelons à renouer avec une culture du dialogue et de la concertation, au service exclusif des élèves et des familles.

La confiance ne se décrète pas. Elle se construit par le respect des partenaires, la transparence des décisions et la reconnaissance des responsabilités de chacun.

Aujourd'hui, force est de constater que cette confiance est profondément fragilisée dans le réseau. Ignorer cette réalité serait une erreur ; y répondre est toujours et plus que jamais une nécessité.

Parce que la FAPEE représente à la fois les parents des EGD, des établissements en gestion parentale conventionnés et partenaires, elle continuera à porter la voix de toutes les familles du réseau avec indépendance, exigence et sens des responsabilités.